

Commission d'indemnisation des dégâts d'ours: Le bilan 2015

La Commission d'Indemnisation des Dégâts d'Ours (CIDO) du Parc national des Pyrénées s'est réunie le mardi 15 décembre à Tarbes.

Suite au renouvellement du conseil d'administration du Parc national des Pyrénées, les membres de la CIDO ont procédé à l'élection du président de la commission en la personne de Monsieur Michel Aubry.

La CIDO a ensuite examiné les constats de dégâts indéterminés où la responsabilité de l'ours n'est pas clairement avérée. Seul le département des Hautes-Pyrénées était concerné par ces dossiers.

Lors de cette réunion et après avoir reçu toutes les explications sollicitées et en avoir délibéré, les membres de la Commission ont pris les décisions suivantes pour les 8 dossiers concernés :

- 5 dossiers ont reçu un avis favorable pour une indemnisation au bénéfice du doute, concernant 6 ovins,
- 3 dossiers impliquant 3 ovins ont reçu un avis défavorable, la responsabilité de l'ours pouvant être écartée.

En 2015, le bilan des constats et indemnisations de dégâts d'ours pour le territoire du Parc national des Pyrénées s'établit à 31 constats réalisés pour 25 dossiers indemnisés.

41 ovins et 3 ruches ont fait l'objet d'une indemnisation pour un montant de 12 912,00 €.

Tableau de synthèse 2015 :

Département	Bilan des constats réalisés en 2015				Bilan des indemnisations en 2015		
	Nombre de constats réalisés	Imputable à l'ours	Non Imputable à l'ours	Indéterminés	Nombre de dossiers indemnisés	Type d'indemnisation	Montant indemnisé
Hautes-Pyrénées	25	15	2	8	20	21 ovins 3 ruches	7 772 €
Pyrénées-Atlantiques	6	5	1	0	5	20 ovins	5 140 €

Contact Presse :
Caroline Bapst – chargée de communication Parc national des Pyrénées
05 62 54 16 74 – 06 30 15 99 39